

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-139

Lecture Publique

Médiathèques de Roannais Agglomération
Diffusion de musique dans les espaces
Redevances d'auteur SACEM

Certifié exécutoire	17 AVR. 2023
Reçu en préfecture	12 AVR. 2023
Publié	17 AVR. 2023

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L. 121-1, L 122-4, L. 212-3, L. 213-1, L. 214-1, L. 215-1, L132-18 du code de la propriété intellectuelle ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, notamment les compétences facultatives « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » et « Action culturelle – Lecture publique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, donnant délégation de pouvoirs au Président pour approuver tout contrat d'acquisition ou de cession, à titre gratuit ou onéreux, de droits de propriété intellectuelle (littéraire, artistique...);

Considérant que les médiathèques de Roannais Agglomération ont pour mission de proposer et de promouvoir auprès des habitants du territoire des ressources documentaires généralistes, parmi lesquelles des collections musicales ;

Considérant que les médiathèques de Roanne, Mably, Le Coteau proposent dans cette perspective une diffusion quotidienne de musique dans les espaces ouverts au public et sur deux points d'écoute individuelle ;

Considérant que la diffusion de musique dans les espaces ou à partir de points d'écoute est corrélée au versement de redevances d'auteur auprès de la SACEM ;

DECIDE

- D'approuver le contrat à souscrire avec la SACEM en vue de verser les redevances d'auteurs relatives à la diffusion de musique dans les espaces et à partir de points d'écoute dans les médiathèques de Roannais Agglomération;
- D'autoriser Madame Jade PETIT, Vice-Présidente déléguée à la culture et à la communication, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette décision.

Par délégation du Conseil communautaire



*Le Président,
Yves NICOLIN,
Maire de Roanne*